



## Comité de pilotage du site Natura 2000 « L'Adour »

### Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> Copil

**Date d'invitation :**

Lundi 21 Juin 2010  
14h30 - Souprosse

**Pièces jointes :**

Diaporamas téléchargeables sur la page Internet [www.natura2000-adour.fr](http://www.natura2000-adour.fr)

**Intervenant :**

M. le Maire de Souprosse	M. Ducos
Institution Adour	Mlle Daniel
Direction départementale des territoires et de la mer des Landes/DDTM	M. Tarozzi
Centre Permanent d'initiative à l'environnement Seignanx Adour/CPIE	Mlle Goutaudier
Fédération Départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Landes/FDAAPPMA	M. Renard
Landes Nature	Mlle Hédiard

**Présents**

Institution Adour	M. Martel
Institution Adour	M. Cuende
Institution Adour	M. Barranger
Syndicat Adour maritime	M. Gaillardon
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes	M. Bourrandy
Migradour	M. Gjini
Fédération Départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pyrénées-Atlantiques	M. Dartau
Conseil régional d'Aquitaine	M. Fages
Conseil régional d'Aquitaine	M. Gubert
Office national de la chasse et de la faune sauvage	M. Cassiede
Office national de l'eau et des milieux aquatiques	M. Lassabe
Mairie de Cazères-sur-Adour	M. Dubaquier
Mairie de Mugron	M. Caup
Conservatoire régional des espaces naturels sud-Aquitaine	M. Dupere
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	Mme Sanchez
Conseil général des Landes	M. Gatelier
Ville de Grenade-sur-Adour	M. Minoué
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Grenade-sur-Adour	M. Bonenfant

Communauté d'agglomération du Grand Dax	M. Larralde
Communauté d'agglomération du Grand Dax	Mme Bardinnet
Chambre d'agriculture des Landes	M. St Cricq
Groupement de défense sanitaire aquacole Aquitaine	Mme Bordessoulles
Comité régional des pêches d'Aquitaine	Mlle Khayati
Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz	Mme Gonzalez
Ville d'Anglet	Mlle Latrace
Ville d'Aire-sur-Adour	M. Betna
Direction départementale des territoires et de la mer des Landes	M. Besse
Direction départementale des territoires et de la mer des Landes	M. Mallet
Institut des milieux aquatiques	Mme Popovski
Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques	Mme Hermeline
Mairie de Goos	M. Lagrola
Mairie d'Onard	Mme Dinclaux
Mairie d'Audon	M. Dareat ?734419
Mairie de Goutes	M. Gensous
Mairie de Josse	M. Cazaux
Association des propriétaires riverains de l'Adour de Grenade	Mme Leblanc
Conseil général des Landes	M. Bernadicou
Conseil général des Landes	M. Quillard
Centre régional de la propriété forestière/CRPF	Mlle Castro
Fédération de chasse des Landes	M. Castets
Mairie de St-Jean de Marsacq	M. Pétrissans
Mairie de St-Jean de Marsacq	M. Sangla
Mairie de St-Vincent de Paul	M. Dupau
Mairie de Renung	Mme Tastet
Val d'Adour Maritime	M. Savary
Mairie de Guiche / Communauté de communes du Pays de Bidache / Syndicat des berges de l'Adour	M. Bussion
Mairie de Pontonx-sur-Adour	M. Dubois
Communauté de communes du Pays Grenadois	M. Destouesse

#### Excusés :

M. Lahoun, Président du Comité de pilotage  
M. Paulin et M. Blanchard, Conservatoire Botanique Sud Atlantique  
Mlle Masson, Agence de l'eau Adour-Garonne  
M. Collet, Chambre d'Industrie et de Commerce des Landes  
M. Arrondeau, Pays Adour Landes Océanes  
M. Bézineau, Ville d'Aire-sur-Adour  
Mme Courrèges et M. Daubagna, Ville d'Anglet  
M. Larre, Communauté de communes du Seignanx  
M. Peboscq, Fédération des chasseurs des Pyrénées atlantiques  
M. Lajusticia, Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne  
M. Masseboeuf, Fédération Départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pyrénées Atlantiques  
Mme Lamou, Grenade-sur-Adour  
M. Desblancs, Cazères-sur-Adour  
Mme Greslier, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement  
Mlle Perrot, Institution Adour  
M. Bouyrie, Comité départemental du tourisme des Landes  
M. Etcheverria, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des personnes  
M. Lauga, Mairie de Dax  
Mme Bloch, Comité régional du tourisme d'Aquitaine  
M. Cingal, Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du sud ouest

## Accueil des participants

M. Ducos, Maire de Souprosse, accueille les participants du 3<sup>ème</sup> Comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 « L'Adour » dans la salle des fêtes de sa commune, riveraine de l'Adour et concernée par le classement en zone Natura 2000. Il rappelle l'importance du maintien du tissu économique rural : Souprosse est une commune où l'agriculture prédomine, ainsi que les activités agroalimentaires et les carrières.

Ce Copil a pour objet principal la présentation des premiers résultats de l'état des lieux pour l'élaboration du Document d'objectifs (Docob).

## Point sur la réglementation

M. Tarozzi de la DDTM des Landes rappelle brièvement la démarche Natura 2000 et détaille les évolutions récentes de la réglementation.

Ces évolutions concernent principalement de nouvelles modalités de l'évaluation d'incidence pour les activités et travaux programmés dans les sites Natura 2000, détaillés dans de récents décrets.

Il présente également l'avancée du réseau Natura 2000 en Aquitaine et dans les Landes.

Le Copil n'a pas formulé de remarques particulières à ce sujet.

## Présentation du diagnostic socio-économique

Mlle Daniel de l'Institution Adour, l'opérateur chargé de l'élaboration du Docob, montre une présentation générale du site et du cours d'eau : contexte du bassin de l'Adour, aspects quantitatifs et qualitatifs, les différentes structures de gestion,....

Elle présente les résultats de l'inventaire des différentes activités sur l'Adour ; il a été procédé à des réunions de travail et des entretiens avec les acteurs du territoire concernés pour récolter les données et les avis. Une douzaine d'activités ont été relevées, commentées et cartographiées.

Un document de travail sous la forme d'un rapport intermédiaire ainsi que le diaporama présenté est disponible en téléchargement sur le site de l'Institution Adour. Les membres du Copil sont invités à apporter leurs remarques ou leurs compléments jusqu'à la validation finale du diagnostic en octobre.

Le Copil n'a pas formulé de remarques particulières à ce sujet. La parole est donnée aux différents prestataires pour l'analyse écologique.

## Présentation du diagnostic habitats et angélique des estuaires

Mlle Goutaudier du CPIE du Seignanx explique les différents habitats relevés, en distinguant les habitats d'intérêts communautaires présents, et parmi ceux-ci les habitats prioritaires. Une partie est également consacrée à l'angélique des estuaires (répartition,...). Elle établit également un aperçu des nombreuses espèces d'intérêt communautaire qui n'étaient pas citées au Formulaire standard de données (FSD) officiel mais qui ont pu être relevés.

M. Gatelier du Conseil général demande s'il peut être intéressant de regrouper dans les bancs de gravier ceux avec et sans végétation. Il indique par ailleurs que dans les espèces complémentaires d'intérêt communautaire, on peut citer le Gomphe de Graslin, une libellule.

Mlle Castro du CRPF fait remarquer qu'il faut rester prudent sur l'origine des peupliers recolonisant des bancs de graviers et indique que l'INRA d'Orléans sont compétents dans ce domaine.

## Présentation du diagnostic piscicole

M. Renard de la FDAAPPMA présente le diagnostic sur la faune aquatique (lamproies, aloses, toxostome, brochet, anguille et saumon), ainsi qu'une explication complémentaire sur le faciès du fleuve et ses modifications morphologiques.

Mme Leblanc, représentant l'association des propriétaires riverains de l'Adour à Grenade, indique un problème éventuel de légalité concernant le seuil de St-Maurice. Ce seuil a été pointé dans le diagnostic comme étant un des « points noirs » de l'état de conservation du site et de ces espèces.

Un dossier ayant été déposé à la Police des Landes, M. Tarozzi de la DDTM répond que ce point sera examiné attentivement par les services de l'Etat.

M. Gjini, Président de Migradour, demande des précisions sur les portes à clapets. M. Renard indique que les premières datent probablement du 18<sup>ème</sup> siècle ; leur fonctionnement étant moins élaboré et l'Adour était moins incisé, les barthes se trouvaient néanmoins souvent inondées.

M. Dartau de la FDAAPPMA des Pyrénées Atlantiques précise qu'on ne trouve désormais que des clapets métalliques qui se ferment très rapidement au début de la marée et qui ne laissent donc quasiment plus rien passer.

M. Renard indique que ce phénomène d'étanchéité est particulièrement marqué pour l'anguille et que le plan national de restauration cherche à améliorer la continuité de ces ouvrages. L'Office national des milieux aquatiques travaille à ce sujet sur des sites et ouvrages test et ces expérimentations seront favorables également pour d'autres espèces.

M. Gaillardon du Syndicat des berges de l'Adour indique que le syndicat travaille actuellement avec l'Institution Adour pour retrouver un certain fonctionnement écologique dans quelques barthes, sans mettre en péril les activités anthropiques qui y ont lieu et que des prototypes de portes à flots sont à l'étude.

Concernant l'angélique des estuaires il se pose par ailleurs la question des hybridations possible de celle-ci avec l'angélique des bois. Par ailleurs il souhaite que ne soient pas mis en cause les enrochements pour cette espèce qui y trouve un terrain favorable pour s'installer.

Mlle Goutaudier du CPIE rappelle que les résultats des inventaires sur l'angélique se sont appuyés sur les études du Conservatoire botanique, et qu'il est missionné par la DREAL Aquitaine pour valider les résultats de l'inventaire écologique et les préconisations de gestion.

M. Savary du Val d'Adour maritime interroge sur la cartographie des habitats du quai St-Bernard, dont le classement en Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique a été annulé depuis plusieurs années et désormais aménagé en zone de débarquement portuaire.

Mlle Daniel répond que le CPIE a effectué les inventaires sur le périmètre provisoire établi par l'Etat. La question d'exclure cet endroit désormais aménagée du périmètre définitif a été vu lors de réunions avec la Région Aquitaine et la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne qui gère le port, et qui a elle-même mandaté le CPIE sur des études écologiques dans cette zone.

M. Dupéré du CREN Aquitaine insiste sur l'importance de la prise en compte des zones de divagation pour assurer le fonctionnement écologique du fleuve et de ces espèces. M. Cuende indique que si la démarche Natura 2000 trouve des limites, l'important est aussi de s'assurer que les préconisations trouvent un écho dans les autres politiques et documents (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des étiages, espace de mobilité des syndicats, plan de gestion des poissons migrateurs) ce qui peut être facilité par le fait que l'Institution Adour en assure le portage.

### **Présentation du diagnostic « vison d'Europe »**

Mlle Hédiard de Landes Nature présente l'avancée des travaux sur le vison d'Europe : historique, effectifs et aire de répartition estimés, habitats potentiels, risques de mortalité par collision ou compétition avec le vison d'Amérique.

M. Dartau demande des précisions sur les problèmes de transparence des ouvrages de franchissement (ponts) et indique qu'il peut exister des solutions peu onéreuses (consoles en encorbellement par exemple).

M. Ducos explique que les financements pour la mise en place des actions peuvent effectivement être un facteur limitant.

Mlle Hédiard explique que les actions pour le Vison d'Europe seront aussi favorables à de nombreuses autres espèces.

### **Les groupes de travail Enjeux / objectifs**

Mlle Daniel présente brièvement la suite de la démarche : une fois le diagnostic intermédiaire présenté en Copil, des groupes de travail permettront de se mettre d'accord sur les enjeux et les objectifs de préservation du site Natura 2000. Trois groupes à la fois thématiques et géographiques sont prévus de juillet à septembre 2010. Ils sont ouverts à toutes personnes souhaitant y participer ; les membres du Copil peuvent relayer les invitations qu'ils recevront à ce sujet.

Le prochain Copil se tiendra en octobre à l'aval du site, pour valider le diagnostic final et débattre des enjeux et objectifs proposés par les groupes de travail.

M. le Maire de Souprosse remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance.

**Gwennaëlle DANIEL**

**Chargée de mission Natura 2000**